
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 novembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY SUR AIX
MERY
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
ST PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Michel FRUGIER
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANÇOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEDEVER
Denise de MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE MONTCEL
MOTZ

Renaud BERETTI
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Julie ECALARD
Véronique MERMOUD
Hanane MAJID
Wassila BOUJNANE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Entrelacs
Entrelacs
Directeur Général des services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directrice de cabinet
Chargé de mission Communication
Responsable Urbanisme – Foncier – Habitat
Responsable Habitat – Politique de la Ville
Assistante service Urbanisme – Foncier - Habitat
Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 26 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2018

Exécutoire le : 09 NOV. 2018

Affichée le : 09 NOV. 2018

Visée le : 09 NOV. 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n°2017-43 : Exploitation des déchèteries

Lot 1 : Accueil du public, valorisation fine de certaines matières – Avenant n°1

Monsieur le président rappelle que Grand Lac a confié à l'entreprise Trialp, domiciliée 928, avenue de la Houille Blanche - Z.I. de Bissy à Chambéry, par marché de service relatif à l'exploitation des déchetteries, l'accueil du public et la valorisation fine de certaines matières (lot 1 du marché 2017-43 relatif à l'accueil du public et valorisation fine de certaines matières).

Pour rappel, le marché 2017-43 est un accord cadre à bon de commande, conclu pour une durée de 2.5 ans pour le lot 1 et 3 ans pour les lots 2 et 3, renouvelable 1 an, notifié le 15 décembre 2017, et décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Accueil du public, valorisation fine de certaines matières (confié à Trialp),
- Lot 2 : Transport et traitement des déchets banals (confié à Nantet et Sibuet),
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux, hors filière EcoDDS, (confié à Valespace et transféré à Trialp suite à la cessation d'activités de Valespace et la reprise par Trialp).

Dans le cadre de l'exécution du lot 1, des compléments doivent être apportés par avenant au marché :

Le premier objet de cet avenant est d'ajouter une ligne de prix au BPU concernant la prestation d'agent de sécurité déjà en vigueur sur le précédent marché (2014/14) et arrivé à échéance le 30/06/2018.

Le deuxième objet est d'acter les modifications d'horaires sur la déchetterie d'Entrelacs et de les intégrer au forfait mensuel pour éviter le paiement d'heures supplémentaires.

Le troisième et dernier objet de cet avenant concerne le passage à deux agents à l'année sur la déchetterie de Grésy-sur-Aix. Jusqu'à présent, était contractualisée la présence d'un seul agent durant la période hivernale en semaine.

Cependant, au vu des fréquentations du site, de l'agrandissement de la déchetterie et des heures supplémentaires effectuées les précédentes années, le passage à deux agents apparaît indispensable.

Cet avenant aura un impact financier :

La prestation pour l'agent de sécurité est fixée à 24.79 € HT, prix identique à celui du précédent marché 14/14.

Le forfait mensuel pour la déchetterie de Gresy doit donc être modifié passant de 11 503.42€ HT à 12 635.51€ HT.

Le forfait mensuel pour la déchetterie d'Entrelacs doit donc être modifié passant de 3904.58€ HT à 4627.16 € HT.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement des déchetteries (260-Déchetteries).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 au lot 1 du marché 17/43 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**Marché n°2017-43
Exploitation des déchetteries**

**LOT N°1
Accueil du public et valorisation fine de certaines matières**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

La société TRIALP, Société Anonyme dont le siège social est situé 928 avenue de la Houille Blanche, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 353 525 355,
Représentée par Monsieur Jean-Louis HOFBAUER, agissant en qualité de Directeur Général,
Ci-après dénommée « TRIALP »

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de service relatif à l'exploitation des déchetteries, Grand Lac a confié à l'entreprise Trialp, domiciliée 928, avenue de la Houille Blanche - Z.I. de Bissy - 73100 CHAMBERY, l'accueil du public et valorisation fine de certaines matières (lot 1). Il s'agit d'un marché accord cadre à bon de commande, décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Accueil du public, valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : Transport et traitement des déchets banals
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS.)

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

2.1/ ajout de la ligne de prix pour la prestation d'un agent de sécurité

Cette prestation était mentionnée dans le marché mais non inclus dans le BPU. Cette prestation était déjà réalisée et facturée dans le précédent marché 14/14, échu au 01/07/2018.

2.2/ Changement d'horaires sur la déchetterie d'Entrelacs

Les horaires de la déchetterie d'Entrelacs ont été modifiés afin de mieux répondre au besoin des usagers. La déchetterie d'Entrelacs est donc désormais ouverte le dimanche matin de 9h à 12h. En revanche, l'heure de fermeture le samedi a été avancée d'une heure, se calant sur les horaires des autres déchetteries du territoire : 18h du 01/04 au 31/10 et 17h du 01/11 au 31/03. Le forfait mensuel pour la déchetterie d'Entrelacs doit donc être modifié.

2.3/ Ajout d'un agent sur la déchetterie de Gresy

Au vu de la fréquentation sur la déchetterie de Gresy, il est pertinent de mettre un deuxième agent permanent pour la période du 01/11 au 31/03. Le recours à un deuxième agent était déjà récurrent sur les deux dernières saisons hivernales.

Le forfait mensuel pour la déchetterie de Gresy doit donc être modifié.

Le BPU complet est annexé au présent avenant.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Les objets de l'avenant auront un impact financier limité sur le présent marché. En effet :

- Le point 2.1 est une simple régularisation administrative puisque cette prestation était réalisée jusqu'alors via le marché 14/14 échu au 30/06/18.
- Les points 2.2 et 2.3 étaient gérés au moyen des heures supplémentaires. Cet avenant permet de figer les évolutions des besoins et d'éviter le recours récurrent aux heures supplémentaires sur des créneaux figés dans le temps.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____ À _____, le _____ À _____, le _____

Pour la société Trialp

Jean Louis HOFBAUER
Directeur Général

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir
Adjudicateur



1500, boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS
CS20606
Tel: 04 79 35 00 51
Fax: 04 79 35 70 77

Accord cadre n°17/43

ACCORD CADRE DE SERVICE À BONS DE COMMANDE EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE GRAND LAC

Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(B.P.U)

NB : Il sera tenu compte de l'article 3.1 de la loi de finances n°98-1266 du 30 décembre 1998 relatif à l'application du taux réduit de TVA aux prestations de collecte et de tris des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets. Les prestations devront donc être facturées avec une TVA à 10 %.

Forfait mensuel pour la gestion haut de qual par déchetterie :	HT	TVA	TTC
Drumettaz-Clarafond	15 215,50 €	1 521,55 €	16 737,05 €
Gresy-sur-Aix	12 635,51 €	1 263,55 €	13 899,06 €
Bourget-du-Lac (Horaire de base)	4 267,42 €	426,74 €	4 694,16 €
Chindrieux (Horaire de base)	4 492,75 €	449,28 €	4 942,03 €
Entrelacs matin (horaire de base)	4 627,16 €	462,72 €	5 089,88 €
Entrelacs (option après midi semaine)	1 786,33 €	178,63 €	1 964,97 €
Bourget-du-Lac (option matin semaine)	1 495,00 €	149,50 €	1 644,50 €
Chindrieux (option matin semaine)	1 495,00 €	149,50 €	1 644,50 €
TOTAL	46 014,67 €	4 601,47 €	50 616,14 €

Prestation à la demande :	HT	TVA	TTC
Tarif horaire pour prestation supplémentaire d'un agent de déchetterie ; personnel permanent (semaine)	23,00 €	2,30 €	25,30 €
Tarif horaire pour prestation supplémentaire d'un agent de déchetterie ; personnel en insertion (semaine)	19,00 €	1,90 €	20,90 €
Tarif horaire pour prestation d'un agent de sécurité	24,79 €	2,48 €	27,27 €

Jean Louis HOFBAUER
Directeur Général

TRIALP
928 av. de la Ville Blanche
Z.I. de Bissy
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 96 41 05
Fax 04 79 96 35 13

Détail du forfait mensuel d'exploitation

Les prix sont à mensualiser par rapport à la durée du marché.

Le tableau ci-dessous est à compléter si le candidat estime qu'il n'est pas assez exhaustif.

DESIGNATION	DRUMETTAZ			GRESY			BOURGET		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Charges de personnel encadrant	2 621,11 €	2 883,19 €	2 883,19 €	1 752,88 €	1 752,88 €	1 927,84 €	560,25 €	560,25 €	616,28 €
Charge de personnel permanent	4 546,98 €	454,69 €	5 001,67 €	4 652,08 €	461,21 €	5 073,29 €	2 295,08 €	229,51 €	2 524,59 €
Charge de personnel en insertion	3 489,00 €	348,90 €	3 837,90 €	2 840,75 €	284,08 €	3 124,83 €	-	-	-
Coût courage déshuileurs/déboueurs	91,67 €	9,17 €	100,83 €	183,33 €	18,33 €	201,67 €	91,67 €	9,17 €	100,83 €
Coût courage des rétentions	16,67 €	1,67 €	18,33 €	16,67 €	1,67 €	18,33 €	-	-	-
Coût entretien des espaces verts	70,75 €	7,08 €	77,83 €	70,75 €	7,08 €	77,83 €	42,42 €	4,24 €	46,66 €
Coût contrôle périodique des extincteurs	8,33 €	0,83 €	9,17 €	6,67 €	0,67 €	7,33 €	3,33 €	0,33 €	3,67 €
Coût contrôle électrique périodique	1,58 €	0,16 €	1,74 €	1,58 €	0,16 €	1,74 €	1,25 €	0,12 €	1,37 €
Formation	393,93 €	39,39 €	433,31 €	262,58 €	26,26 €	288,84 €	81,58 €	8,16 €	89,74 €
Petit équipement	169,17 €	16,92 €	186,08 €	135,83 €	13,58 €	149,42 €	85,83 €	8,58 €	94,42 €
Hygiène, habillement	151,67 €	15,17 €	166,83 €	81,67 €	8,17 €	89,83 €	23,33 €	2,33 €	25,67 €
Entretien courant des sites	166,75 €	16,68 €	183,43 €	150,08 €	15,01 €	165,09 €	66,75 €	6,68 €	73,43 €
Electricité	75,00 €	7,50 €	82,50 €	62,50 €	6,25 €	68,75 €	37,50 €	3,75 €	41,25 €
Telephonie	100,00 €	10,00 €	110,00 €	58,33 €	5,83 €	64,17 €	58,33 €	5,83 €	64,17 €
Eau	37,50 €	3,75 €	41,25 €	31,25 €	3,13 €	34,38 €	18,75 €	1,88 €	20,63 €
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxes (Cva+Cte)	157,33 €	15,73 €	173,07 €	95,25 €	9,53 €	104,78 €	33,75 €	3,38 €	37,13 €
Assurances	173,75 €	17,38 €	191,13 €	152,42 €	15,24 €	167,66 €	111,00 €	11,10 €	122,10 €
Frais généraux	2 324,67 €	232,47 €	2 557,13 €	1 541,09 €	154,11 €	1 695,20 €	482,51 €	48,25 €	530,76 €
Aléas et marge	161,33 €	16,13 €	177,47 €	121,67 €	12,17 €	133,83 €	45,00 €	4,50 €	49,50 €
Autre : Frais de déplacement	142,42 €	14,24 €	156,66 €	142,42 €	14,24 €	156,66 €	142,42 €	14,24 €	156,66 €
Autre : Reconditionnement du floucement	301,75 €	30,18 €	331,93 €	301,75 €	30,18 €	331,93 €	75,42 €	7,54 €	82,96 €
Autre :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL MENSUEL GLOBAL	15 215,50 €	1 521,55 €	16 737,05 €	12 635,51 €	1 263,55 €	13 899,06 €	4 267,42 €	426,74 €	4 694,17 €

Détail du forfait mensuel d'exploitation

Les prix sont à mensualiser par rapport à la durée du marché.

Le tableau ci-dessous est à compléter si le candidat estime qu'il n'est pas assez exhaustif.

DESIGNATION	CHINDRIEUX			ENTRELAIS		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Charges de personnel encadrant	603,17 €	60,32 €	663,48 €	502,67 €	50,27 €	552,93 €
Charge de personnel permanent	2 471,08 €	247,11 €	2 718,19 €	2 781,83 €	278,18 €	3 060,02 €
Charge de personnel en insertion	-	-	-	-	-	-
Coût courage déshuileurs/déboueurs	91,67 €	9,17 €	100,83 €	91,67 €	9,17 €	100,83 €
Coût courage des rétentions	-	-	-	-	-	-
Coût entretien des espaces verts	56,58 €	5,66 €	62,24 €	42,42 €	4,24 €	46,66 €
Coût contrôle périodique des extincteurs	9,33 €	0,93 €	10,26 €	3,33 €	0,33 €	3,67 €
Coût contrôle électrique périodique	1,25 €	0,12 €	1,37 €	1,25 €	0,12 €	1,37 €
Formation	87,83 €	8,78 €	96,62 €	73,17 €	7,32 €	80,48 €
Petit équipement	85,83 €	8,58 €	94,42 €	85,83 €	8,58 €	94,42 €
Hygiène, habillement	23,33 €	2,33 €	25,67 €	23,33 €	2,33 €	25,67 €
Entretien courant des sites	83,33 €	8,33 €	91,67 €	66,75 €	6,68 €	73,43 €
Electricité	37,50 €	3,75 €	41,25 €	37,50 €	3,75 €	41,25 €
Telephonie	58,33 €	5,83 €	64,17 €	58,33 €	5,83 €	64,17 €
Eau	18,75 €	1,88 €	20,63 €	18,75 €	1,88 €	20,63 €
Formation	-	-	-	-	-	-
Taxes (Cva+Cte)	35,67 €	3,57 €	39,23 €	31,17 €	3,12 €	34,28 €
Assurances	112,25 €	11,23 €	123,48 €	108,92 €	10,89 €	119,81 €
Frais généraux	521,75 €	52,17 €	573,92 €	430,00 €	43,00 €	473,00 €
Aléas et marge	47,42 €	4,74 €	52,16 €	41,17 €	4,12 €	45,28 €
Autre : Frais de déplacement	142,42 €	14,24 €	156,66 €	142,42 €	14,24 €	156,66 €
Autre : Reconditionnement du floucement	-	-	-	75,42 €	7,54 €	82,96 €
Autre :	-	-	-	-	-	-
Autre :	-	-	-	-	-	-
TOTAL MENSUEL GLOBAL	4 492,75 €	449,27 €	4 942,02 €	4 637,16 €	462,72 €	5 099,88 €

Jean Louis KOFBAUER
 Directeur Général
 28 avenue Houille Blanche
 79000 CHAMBERY
 Téléphone : 04 79 96 41 05
 Fax : 04 79 96 35 13

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-43 : Exploitation des déchèteries - Lot 1 : Accueil du public, valorisation fine de certaines matières - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 09/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/11/2018

Numéro de l'acte : d2575 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181107-d2575-DE

Date de décision : 07/11/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires